

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global	<input type="checkbox"/> Annuel ou ponctuel
<input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input type="checkbox"/> Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : UNION MUSICALE DE BASSE SUR LE RUPT.....
Sigle de l'association : UMB Site web : www.unionmusicalebassesur.sitew.fr.....

1.2 Numéro Siret : I 7 I 8 I 3 I 4 I 1 I 9 I 7 I 8 I 1 I 0 I 0 I 0 I 1 I 9 I

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W I 8 I 8 I 1 I 0 I 0 I 3 I 2 I 6 I 2 I
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I I I I I I I I I I
Volume : I I I I Folio : I I I I Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 38 route de Nol.....
Code postal : 88 120... Commune : LE SYNDICAT.....
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : BONNE..... Prénom : Patricia.....
Fonction : Présidente.....
Téléphone : 06.01.76.54.39 Courriel : unionmusicale.bsr@gmail.com.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non
Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : I I I I I I I I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

Confédération musicale de France (CMF)
Union Vosgienne des Batteries Fanfares (UVBF)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	80
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	0
Nombre total de salarié(e)s :	0
Dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	50

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 20 21

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats : partitions, instruments, calendriers, tenues, cours	14050	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services : prestations, calendriers, réparations instruments	10000
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation²	7555
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 – Services extérieurs	3300		
Locations			
Entretien et réparation des instruments	3000		
Assurance	300	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	1170	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires fédérations	420		
Publicité, publications	700		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	50	Basse-sur-le-Rupt	4000
63 – impôts et taxes	0	Communauté de Communes des Hautes-Vosges	3555
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	400	75 – Autres produits de gestion courante	950
		756. Cotisations	850
		758 Dons manuels - Mécénat	100
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	50
67 – Charges exceptionnelles : budget 100 ans	25365	77 – Produits exceptionnels : budget 100 ans	19200
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	44285	TOTAL DES PRODUITS	37755
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	6530

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Centenaire de l'Union Musicale de Basse sur le Rupt

Objectifs :

1) Commémorer et célébrer ensemble et en musique le centenaire d'une association qui a su traverser les épreuves d'un siècle

L'Union Musicale de Basse-sur-le-Rupt a été fondée le 5 août 1921 suite à la réunion de deux formations existantes sur la commune mais décimées par la première Guerre. D'abord peu nombreux, les rangs ont continué de s'étoffer surtout après la deuxième Guerre.

En famille, entre amis, chaque Bassurois connaît quelqu'un qui se retrouve à la salle communale pour les répétitions. La première femme fait son entrée sur les rangs à la clarinette en 1971 La première cheffe dirigera les musiciens quant à elle en 2019 Respect, entraide, bienveillance et divertissement résumeront parfaitement l'esprit de notre association qui pour certains est une deuxième famille.

Forte de ses 50 membres en moyenne par an, l'Harmonie et la Batterie-fanfare sillonnent les Vosges et les départements voisins au gré des fêtes, défilés, cérémonies et foires. Son succès n'a d'égal que le travail et la rigueur des musiciens et chefs qui la composent. aujourd'hui encore, les demandes sont nombreuses et émanent de différents acteurs du territoire : mairies, organisations patriotiques, organisateurs événementiels, particuliers.

Traditionnellement, les musiciens offrent un grand concert en novembre de chaque année, période où on célèbre « Sainte Cécile » la patronne des musiciens. Cette année 2021 sera donc une occasion inouïe et unique pour une association de fêter un centenaire de partitions, de défilés et de fraternité.

2) Permettre l'accès à la culture musicale dans un territoire rural en réunissant dans un même lieu des populations d'horizons divers (enfants, adultes, mélomanes et public non averti, habitants de Basse-sur-le-Rupt et autres communes)

Basse-sur-le-Rupt comporte 6 hameaux répartis sur une dizaine de km. La fermeture de l'usine textile, puis des chantiers de granit entraîne la fermeture de l'épicerie, des bistros. La messe du dimanche n'a plus régulièrement lieu au sein du village. Ces lieux traditionnels de rencontres et d'échanges intergénérationnels ayant disparu, les relations entre les habitants des différents hameaux se distendent, les anciens ne connaissent plus les jeunes.

Notre manifestation a l'ambition de réunir, le temps d'un week-end, dans une ambiance festive des gens habitant la même commune ou les communes voisines et renouer des liens que les évolutions socio-économiques et la récente crise sanitaire ont rendu très ténus voire inexistantes.

3) Apporter la preuve qu'un bénévolat actif et persévérant peut réunir, dynamiser et fédérer un village :

La raison d'être de notre association (qui recrute des musiciens de 16 communes différentes) est bien-sûr l'animation tout au long de l'année lors des manifestations patriotiques ou festives dans un cadre départemental et régional mais c'est aussi la prise en charge d'une partie de la jeunesse intéressée par la pratique de la musique. Or, animer ou former passe par un bénévolat qui s'inscrit dans la durée. Cette manifestation sera aussi l'occasion d'apporter à tous les Bassurois ce qu'ils sont en droit d'attendre d'une association qu'ils soutiennent . L'ensemble du public présent pourra apprécier une programmation originale et gratuite.

4) Proposer aux élèves des écoles engagées une animation à la fois divertissante et éducative au travers d'une intervention de musiciens professionnels

Les différents médias actuels permettent à quiconque de goûter à une grande variété de formes musicales. Mais ce sont des images ou des sons enregistrés qui ne remplaceront jamais l'authenticité du réel. En invitant

des formations musicales différentes de notre harmonie, nous espérons ouvrir les horizons musicaux de nos concitoyens et, qui sait, leur donner l'envie d'aller dans l'avenir à la rencontre d'autres formations musicales. Pour les élèves des écoles, l'objectif est de permettre à chacun d'entre eux de s'ouvrir au monde qui l'entoure, d'élargir son esprit au travers d'un axe culturel auquel certain n'ont peut-être pas accès chez eux. Nous souhaitons faire tomber les barrières traditionnelles où la musique est un art réservé à un public averti et d'une certaine classe sociale.

Description :

Vendredi 19/11/2021 après-midi :

intervention au centre socio-culturel de Remiremont auprès des écoles de Basse-sur-le-Rupt et de la circonscription, intéressées par le projet et au préalable inscrites un concert d'une heure environ par un groupe musical « ENUMA ». Il s'agit d'un ensemble de musiciens professionnels qui offriront aux enfants, une programmation pédagogique, interactive et éducative autour des cuivres et de la musique d'ensemble.

Vendredi 19/11/2021 soirée :

concert « melting-pot » au centre socio-culturel de Remiremont. Une programmation éclectique permettra au public de passer une soirée originale autour de trois ensembles musicaux qui se suivront : un octuor de cuivres mené par Loïc Sonrel, acteur au sein de notre formation et célèbre trompettiste, un ensemble de guitares et un ensemble de musique latino-américaine.

Samedi 20/11/2021 soirée

inauguration officielle du 100ème anniversaire de l'Union Musicale de Basse-sur-le-Rupt en présence des personnalités qui nous ont toujours soutenues et des partenaires actuels (communauté de communes, commune de Basse-sur-le-Rupt)

concert événement de l'Union Musicale de Basse-sur-le-Rupt. Après avoir recensé et contacté tous les anciens musiciens de l'UMB depuis 100ans, le chef Pascal Claudel et ses musiciens propose une programmation variée remémorant les plus belles partitions jouées pendant ce siècle de musique. Les 17 anciens musiciens se mêlent aux actuels pour proposer au public un concert haut en couleurs.

Remise des médailles et diplômes de l'année en la présence de nos partenaires

Dimanche 21/11/2021:

deuxième édition de ce concert événement de l'Union Musicale de Basse-sur-le-Rupt accompagné des anciens musiciens qui auront accepté de nous rejoindre le temps du week-end.

Tout au long du week-end :

exposition retraçant les 100 ans de notre association dans les locaux du centre socio-culturel

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Cet événement s'adresse à un public hétéroclite.

En effet, nous commencerons par toucher les écoliers au travers de notre prestation proposée le vendredi après-midi.

Suite à une publicité élargie sur le département et au moyen de différents médias, tout un chacun pourra venir écouter les différents concerts du week-end. Le fait d'avoir contacté d'anciens musiciens nous assure aussi d'un soutien et d'une curiosité nouvelle pour ce projet extra ordinaire.

La gratuité des concerts ainsi que la diversité des programmes proposés (classique, jazz, variétés, guitare, latino-américain...) nous assure d'une grande mixité sociale.

Les différents horaires permettront également à chacun de choisir le moment le plus approprié. Le choix du centre socio-culturel de Remiremont n'est pas anodin car nous pensons ainsi toucher un public plutôt « urbain » qui ne se déplace pas toujours dans nos montagnes et de fait nous connaît moins.

Sur les trois jours de concert, nous espérons réunir environ 900 spectateurs d'âge, de sexe et de provenance divers.

6. Projet – Objet de la demande (suite)**Territoire :**

Basse sur le Rupt, Remiremont et ses environs
 Habitants de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges
 Vallée de la Moselotte
 Vallée de la Moselle
 Vallée de la Cleurie.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

Moyens matériels : location d'une salle adaptée : le centre socio-culturel Remiremont et ses attributions (chaises, tables),
 prêt de support de tri de poubelles trois flux par la communauté de communes,
 achat d'écocup floqués à l'effigie des 100 ans de l'UMB afin de réduire notre production de déchets,
 approvisionnement en circuit court pour les différents moments de convivialité
 proposition de co-voiturage pour assister aux différents concerts

élaboration d'un plan de publicité complet avec sollicitation des différents médias : réseaux sociaux, radios, différentes publications locales : journaux, magazines (100 % vosges, Vosgesmag)
 élaboration d'une plaquette descriptive à destination des écoles de la circonscription afin de les intéresser à notre projet de concert

Moyens humains : équipe de bénévoles sur les 3 jours de manifestations = les adhérents- musiciens (50 personnes), leurs familles, les sympathisants et anciens adhérents, les anciens musiciens.
 Personnel du centre socio-culturel lors de l'occupation de la structure

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	80	
salarié(e)s		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

 oui

 non

Si oui, combien (en ETPT) :

⁴ Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Date ou période de réalisation : du 19/11/2021 au 21/11/2021

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Objectif principal		Proposer un week-end musical à l'occasion des 100 ans de l'UMB			
Objectifs spécifiques		Commémorer et célébrer ensemble et en musique le centenaire de l'UMB	Permettre l'accès à la culture musicale dans un territoire rural	Apporter la preuve qu'un bénévolat actif et persévérant peut réunir, dynamiser et fédérer un village	Proposer aux élèves des écoles engagées une animation à la fois divertissante et éducative
Indicateurs	de réalisation	nombre de concerts menés à bien		nombre de sessions pédagogiques sur l'après-midi	
	de résultat	nombre de participants aux différents concerts : taux de remplissage de la salle chaque jour	nombre de communes représentées lors des différents concerts		nombre d'enfants inscrits au projet
	d'impact	nombre de parutions dans les journaux locaux	nombre de citations dans les medias audiovisuels	degré de satisfaction du public accueilli : retour sur les réseaux sociaux et bouche à oreille	taux de satisfaction des enfants et des instituteurs recueillis par un retour sur expérience

6. Budget⁵ du projet

Année 2021

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats :	15765	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services : buvettes, encarts publicitaires, entrées payantes	4200
Achats matières et fournitures : tenues, répétitions, hoisillons, réceptions	9765	73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures : prestation des groupes vendredi	6000	74 – Subventions d'exploitation⁶	15000
61 – Services extérieurs	3300	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations : salle de répétition + salle de concert	3300		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	2000
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	4300	Conseil.s Départemental(aux)	2000
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications : affiches, programme publicitaire, banderoles, publicité radio	4300	-Pays de Remiremont (programme LEADER)	5000
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres		Communauté de Communes des Hautes Vosges	4000
63 – impôts et taxes	1500		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes : SACEM	1500	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	2000
64 – Charges de personnel	0	CAF	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics :	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	500	75 – Autres produits de gestion courante	0
Timbres, papier, enveloppes, encre		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions : autofinancement	6165
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	25365	TOTAL DES PRODUITS	25365
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention sollicité de 4000€, objet de la présente de mande représente 16 % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x 100			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) **...BONNE Patricia**

représentant(e) légal(e) de l'association : **Union Musicale de Basse-sur-le-Rupt.....**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁸

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de : 4000€

..... € au titre de l'année ou exercice 20 21..

..... € au titre de l'année ou exercice 20 20..

..... € au titre de l'année ou exercice 20 19..

..... € au titre de l'année ou exercice 20 18..

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le **.....03/03/2021**

à **.....Basse sur le rupt**

signature

⁸ « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

⁹ Déclaration de changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.